

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---



Paris, le 29 avril 2015

### **Assemblée Générale 2015 de Danone**

Les actionnaires de Danone ont approuvé l'ensemble des résolutions lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue ce jour.

52,51% du capital social de Danone était présent ou représenté à cette Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale a notamment approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2014, ainsi que le dividende proposé de 1,50 euro par action, soit un montant en hausse de 3,5% par rapport au dividende distribué au titre de l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale a, par ailleurs, décidé que chaque actionnaire pourrait choisir de recevoir le paiement du dividende en numéraire ou en actions DANONE.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende est de 57,26 euros. Il correspond à 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur Euronext lors des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant du dividende, et arrondi au centime d'euro supérieur.

Si le montant du dividende auquel ont droit les actionnaires ayant opté pour un paiement en actions ne correspond pas à un nombre entier d'actions, ces derniers recevront le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en numéraire.

Les actions nouvelles porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et seront entièrement assimilées aux autres actions de la Société.

La date de détachement du dividende de l'action (« *ex-date* ») est fixée au jeudi 7 mai 2015, la date d'arrêté des positions (« *record date* ») étant fixée au mercredi 6 mai 2015.

Les actionnaires pourront opter pour un paiement du dividende en numéraire ou en actions entre le jeudi 7 mai 2015 (inclus) et le jeudi 21 mai 2015 (inclus). Au-delà de cette date ou en l'absence d'exercice de l'option, l'actionnaire se verra payer le dividende en numéraire.

La mise en paiement du dividende en numéraire ou la livraison des actions sur exercice de l'option interviendra à partir du mercredi 3 juin 2015.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a approuvé la nomination de Madame Serpil Timuray en qualité de nouvel Administrateur ainsi que l'ensemble des renouvellements de mandats d'Administrateurs proposés.

Les présentations, les résultats des votes des résolutions et une retransmission de l'Assemblée Générale seront disponibles dès le jeudi 30 avril 2015 sur le site Internet de Danone ([www.finance.danone.fr](http://www.finance.danone.fr)).

*L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2014 en actions est ouverte à tous les actionnaires de Danone, à l'exception de ceux résidant dans tous pays pour lesquels une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale, et il leur est en particulier recommandé de consulter leurs conseillers fiscaux. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions de la Société.*

#### **A propos de Danone**

Avec la mission d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre, Danone figure parmi les leaders mondiaux de l'alimentation et s'appuie sur quatre métiers : les Produits Laitiers Frais, la Nutrition Infantile, les Eaux et la Nutrition Médicale. A travers le double projet économique et social, et sa mission, l'entreprise a pour ambition de créer de la valeur partagée pour l'ensemble de ses parties prenantes: ses 100,000 salariés, consommateurs, clients, fournisseurs et actionnaires.

Présent dans plus de 130 marchés, Danone a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 21,1 milliards d'euros, dont plus de la moitié dans les pays émergents. Danone possède un portefeuille de marques internationales (Activia, Actimel, Danette, Danonino, Danio, Evian, Volvic, Nutrilon/Aptamil, Nutricia) et locales (Prostokvashino, Aqua, Bonafont, Mizone, Blédina, Cow & Gate, Dumex).

Coté sur Euronext Paris et sur le marché OTCQX via un programme d'ADR (*American Depositary Receipt*), Danone est classé dans les principaux indices de responsabilité sociale: le Dow Jones Sustainability Index, Vigeo, l'Ethibel Sustainability index. Danone est par ailleurs classé n°1 dans l'ATNI index 2013.